



## AVENANT N°1

### A l'Accord de Contribution au projet « Appui au retour de l'administration Judiciaire dans les régions de Gao, Tombouctou et la partie Nord de Mopti »,

Avenant à l'Accord entre le Ministre du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement du Royaume des Pays-Bas, représenté par l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Bamako, ci-après dénommé « le Ministre ».

Et

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ci-après dénommé « l'Autre Partie »

#### *Considérant que*

Le Ministre et l'Autre Partie ont conclu un Accord le 7 mai 2014 concernant le projet « Appui au retour de l'administration Judiciaire dans les régions de Gao, Tombouctou et la partie Nord de Mopti », no 26518, ci-après dénommé « le Projet »;

La mise en œuvre du Projet a changé après une mission de PNUD, DemeSo et le DNAJ du ministère de la Justice, constatant que les espaces pour les citoyens dans les 11 tribunaux prévus dans le contrat initial ne suffisent pas comme BAJJ (Bureau d'Assistance Juridique et Juridiciaire), et constatant que dans 6 juridictions au nord il manque un BAJJ entièrement;



*Le Ministre et l'Autre Partie sont convenus et ont arrêté ce qui suit :*

- Sur demande de l'Autre Partie, par lettre avec référence Sous Prodoc CADJ du 9 septembre 2015 le Ministre effectuera une augmentation de sa contribution au Projet pour prise en compte la construction de 17 BAJJ au nord du Mali avec un montant maximum de US\$ 1.237.888, menant à une contribution totale de US\$ 4.734.064.
- Le versement de la tranche de US\$ 990.310 relative à l'Avenant, sera effectué après réception par le Ministre d'un exemplaire original, dûment daté et signé, de cet Avenant.
- La phrase "The contribution will be provided for the period from 1 May 2014 to 31 December 2015" sera remplacé par la phrase "The contribution will be provided for the period from 1 May 2014 to 31 December 2016".

Les autres termes et conditions de l'Accord du projet « Appui au retour de L'administration Judiciaire dans les régions de Gao, Tombouctou et la partie Nord de Mopti », no 26518 signé le 7 mai 2014 restent inchangés.

Fait en deux exemplaires, en langue française,

Bamako le 12 novembre 2015

Bamako le 13 Novembre 2015

Pour le Ministre



AMBASSADE DU ROYAUME DES PAYS-BAS BAMAKO  
6832

S.E.M. Maarten Brouwer  
Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas  
au Mali

Pour le Programme des Nations  
Unies pour le Développement



REPRESENTANT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT AU MALI

M. Boubou Dramane Camara  
Directeur-Pays du PNUD